



Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/48/837/Add.1  
17 août 1994  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-huitième session  
Point 173 de l'ordre du jour

FINANCEMENT DE LA MISSION DES NATIONS UNIES POUR L'ASSISTANCE  
AU RWANDA

Prévisions de dépenses révisées pour la période allant  
du 5 avril au 30 septembre 1994

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION . . . . .	1 - 6	2
II. PRÉVISIONS DE DÉPENSES RÉVISÉES DE LA MISSION DES NATIONS UNIES POUR L'ASSISTANCE AU RWANDA POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 5 AVRIL AU 30 SEPTEMBRE 1994 . . .	7 - 9	3
III. MESURES QUE L'ASSEMBLEE GENERALE DEVRAIT PRENDRE À SA QUARANTE-HUITIÈME SESSION . . . . .	10	4

Annexes

I. Prévisions de dépenses révisées pour la période allant du 5 avril au 30 septembre 1994 : état récapitulatif . . . . .	5
II. Prévisions de dépenses révisées de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda pour la période allant du 5 avril au 30 septembre 1994 : renseignements complémentaires . . . . .	7
III. Calendrier de déploiement du personnel militaire et civil . . . . .	12
IV. Coût du transport du matériel appartenant aux contingents et du personnel militaire . . . . .	14

## I. INTRODUCTION

1. En vertu de sa résolution 918 (1994) du 17 mai 1994, le Conseil de sécurité a, notamment, décidé d'élargir le mandat confié à la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) afin d'y inclure des responsabilités supplémentaires en matière d'assistance humanitaire, a autorisé dans ce contexte un accroissement des effectifs de la MINUAR, à concurrence de 5 500 hommes, et a prié le Secrétaire général de redéployer immédiatement au Rwanda les observateurs militaires de la MINUAR actuellement à Nairobi et de porter à leur plein effectif les éléments du bataillon d'infanterie mécanisée se trouvant actuellement au Rwanda.
2. En vertu de sa résolution 925 (1994) du 8 juin 1994, le Conseil de sécurité, ayant notamment examiné un nouveau rapport du Secrétaire général<sup>1</sup>, a souscrit aux propositions du Secrétaire général touchant le déploiement de la MINUAR élargie et décidé de proroger le mandat de la MINUAR jusqu'au 9 décembre 1994.
3. Dans un autre rapport au Conseil de sécurité, en date du 3 août 1994<sup>2</sup>, le Secrétaire général a informé le Conseil que la MINUAR avait ajusté ses plans opérationnels pour faire face à l'évolution de la situation au Rwanda, dans le cadre du mandat donné par le Conseil de sécurité dans sa résolution 925 (1994), les tâches principales de la MINUAR étant désormais les suivantes :
  - a) Assurer la stabilité et la sécurité dans le nord-ouest et le sud-ouest du Rwanda;
  - b) Stabiliser et surveiller la situation dans toutes les régions du Rwanda de manière à encourager le retour des réfugiés et des personnes déplacées;
  - c) Apporter sécurité et appui aux opérations d'assistance humanitaire au Rwanda même, pendant que les organisations humanitaires s'occupent d'assurer le retour des réfugiés;
  - d) Favoriser, par la médiation et les bons offices, une réconciliation nationale au Rwanda.
4. L'Assemblée générale, dans sa résolution 48/248 du 5 avril 1994, a autorisé le Secrétaire général à engager mensuellement pour le fonctionnement de la MINUAR des dépenses jusqu'à concurrence d'un montant brut de 9 082 600 dollars (soit un montant net de 8 881 000 dollars) pendant la période allant du 5 avril au 31 octobre 1994, sous réserve que le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission d'assistance au-delà du 4 avril 1994, ledit montant devant être réparti entre les États Membres. Ce montant tient également compte des dépenses de fonctionnement de la Mission d'observation des Nations Unies Ouganda-Rwanda (MONUOR).
5. Le montant de l'engagement de dépenses autorisé par l'Assemblée générale dans sa résolution 48/248 était fondé sur les prévisions de dépenses révisées publiées dans l'annexe III du rapport du Secrétaire général sur le financement de la MINUAR en date du 24 mars 1994<sup>3</sup>, et ne tenait pas compte de

/...

l'élargissement ni de la prorogation du mandat de la MINUAR, décidés par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 918 (1994) et 925 (1994).

6. Le présent rapport, qui revêt un caractère d'urgence, vise à répondre aux besoins opérationnels immédiats de la MINUAR jusqu'au 30 septembre 1994, compte tenu des décisions susmentionnées. On y trouvera, en attendant que le Secrétaire général présente son rapport sur le financement de la MINUAR à l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session, les prévisions de dépenses révisées pour la période allant du 5 avril au 30 septembre 1994, ainsi que le montant des ressources additionnelles dont la Mission d'assistance aura besoin dans l'immédiat pour exécuter son mandat élargi.

## II. PRÉVISIONS DE DÉPENSES RÉVISÉES DE LA MISSION DES NATIONS UNIES POUR L'ASSISTANCE AU RWANDA POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 5 AVRIL AU 30 SEPTEMBRE 1994

7. Les prévisions de dépenses révisées concernant les besoins opérationnels immédiats de la MINUAR pour la période allant du 5 avril au 30 septembre 1994 s'élèvent à 99 549 200 dollars bruts (soit un montant net de 99 011 400 dollars), dont 37 182 100 dollars de ressources additionnelles brutes (38 043 200 dollars nets) qui viennent s'ajouter à l'engagement de dépenses autorisé par l'Assemblée générale dans sa résolution 48/248 pour la période du 5 avril au 31 octobre 1994. Pour limiter le montant des ressources additionnelles demandées, des rations, du matériel et des fournitures diverses en excédant, d'un montant de 22,5 millions de dollars, ont été transférées de l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM) à la MINUAR et il en a été tenu compte pour établir les prévisions de dépenses révisées.

8. Un tableau récapitulatif des prévisions de dépenses révisées pour la période allant du 5 avril au 30 septembre 1994 est présenté en annexe I, accompagné de renseignements complémentaires (annexe II). Le tableau contient le montant des engagements de dépenses autorisés pour la période du 5 avril au 31 octobre 1994 en vertu de la résolution 48/248 de l'Assemblée générale (colonne 1), le montant des ressources additionnelles nécessaires pour la période du 5 avril au 30 septembre 1994 (colonne 2) et le montant total des ressources nécessaires pour la période du 5 avril au 30 septembre 1994 (colonne 3). On trouvera en annexe III un projet de calendrier de déploiement du personnel militaire et civil et, en annexe IV, une ventilation des dépenses de transport aérien liées au déploiement du personnel militaire et du matériel militaire essentiel.

9. Le rapport que doit présenter le Secrétaire général à la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale sur le financement de la MINUAR est en cours d'élaboration. Il contiendra des prévisions de dépenses détaillées au titre de la Mission d'assistance pour la période allant du 5 avril au 9 décembre 1994. En attendant que l'Assemblée générale prenne une décision sur ce rapport, il est proposé que le Secrétaire général soit autorisé à engager des dépenses supplémentaires d'un montant brut de 37 182 100 dollars (soit un montant net de 38 043 200 dollars) pour financer le déploiement du personnel militaire supplémentaire et du matériel appartenant aux nouveaux contingents, l'acquisition de matériel militaire et autres biens d'équipement, et les

/...

dépenses de fonctionnement immédiates de la MINUAR pour la période se terminant le 30 septembre 1994.

III. MESURES QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DEVRAIT PRENDRE  
À SA QUARANTE-HUITIÈME SESSION

10. Pour que la MINUAR puisse disposer des ressources dont elle a besoin pour exécuter son mandat élargi, l'Assemblée générale devrait autoriser un engagement de dépenses additionnel d'un montant brut de 37 182 100 dollars (soit un montant net de 38 043 200 dollars), qui permettrait de couvrir les dépenses de fonctionnement immédiates de la Mission d'assistance pendant la période allant du 5 avril au 30 septembre 1994.

Notes

<sup>1</sup> S/1994/640.

<sup>2</sup> S/1994/924.

<sup>3</sup> A/48/837/Corr.1.

/...

## ANNEXE I

Prévisions de dépenses révisées pour la période allant du 5 avril au 30 septembre 1994État récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Engagements de dépenses autorisés 5 avril- 31 oct. 94 (1)	Ressources additionnelles nécessaires 5 avril- 30 sept.94 (2)	Montant total des ressources nécessaires 5 avril- 30 sept. 94 (1) + (2)
1. <u>Personnel militaire</u>			
a) <u>Observateurs militaires</u>	5 881,8	(176,0)	5 705,8
b) <u>Contingents</u>	24 063,3	(7 204,7)	16 858,6
c) <u>Autres dépenses afférentes aux contingents</u>	1 657,9	10 722,1	12 380,0
Total, rubrique 1	31 603,0	3 341,4	34 944,4
2. <u>Personnel civil</u>			
a) <u>Police civile</u>	1 303,1	(703,1)	600,0
b) <u>Personnel international et local</u>	8 704,0	(5 098,4)	3 605,6
Total, rubrique 2	10 007,1	(5 801,5)	4 205,6
3. <u>Locaux/hébergement</u>	870,0	1 913,7	2 783,7
4. <u>Remise en état des infrastructures</u>	143,0	(143,0)	—
5. <u>Transports</u>	2 160,4	(148,8)	2 011,6
6. <u>Opérations aériennes</u>			
a) <u>Hélicoptères</u>	6 412,6	(1 614,8)	4 797,8
b) <u>Avions</u>	535,1	9 223,0	9 758,1
c) <u>Indemnité de subsistance des équipages</u>	—	—	—
d) <u>Autres dépenses</u>	268,7	(118,7)	150,0
Total, rubrique 6	7 216,4	7 489,5	14 705,9
7. <u>Opérations navales</u>	—	—	—
8. <u>Transmissions</u>	910,8	1 984,4	2 895,2
9. <u>Matériel divers</u>	235,4	5 001,3	5 236,7
10. <u>Fournitures et services</u>			

/...

	Engagements de dépenses autorisés 5 avril- 31 oct. 94 (1)	Ressources additionnelles nécessaires 5 avril- 30 sept.94 (2)	Montant total des ressources nécessaires 5 avril- 30 sept. 94 (1) + (2)
a) <u>Services divers</u>	378,5	1 786,3	2 164,8
b) <u>Fournitures diverses</u>	462,6	1 616,9	2 079,5
Total, rubrique 10	841,1	3 403,2	4 244,3
11. <u>Fournitures et services relatifs aux élections</u>	—	—	—
12. <u>Programmes d'information</u>	42,9	(39,0)	3,9
13. <u>Programmes de formation</u>	—	—	—
14. <u>Programmes de déminage</u>	78,9	(78,9)	—
15. <u>Assistance au désarmement et à la démobilisation</u>	4 429,4	(4 429,4)	—
16. <u>Fret aérien et terrestre</u>			
a) Transport du matériel appartenant aux contingents	1 621,3	25 899,4	27 520,7
b) Ponts aériens militaires	—	—	—
c) Fret et camionnage (par les soins d'entreprises privées)	42,9	84,3	127,2
Total, rubrique 16	1 664,2	25 983,7	27 647,9
17. <u>Système intégré de gestion</u>	25,7	—	25,7
18. <u>Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</u>	739,9	(433,4)	306,5
19. <u>Contributions du personnel</u>	1 398,9	(861,1)	537,8
Total brut, rubriques 1 à 19	62 367,1	37 182,1	99 549,2
20. <u>Recettes provenant des contributions du personnel</u>	(1 398,9)	861,1	(537,8)
Total net, rubriques 1 à 20	60 968,2	38 043,2	99 011,4

/...

ANNEXE II

Prévisions de dépenses révisées de la Mission des Nations Unies  
pour l'assistance au Rwanda pour la période allant du 5 avril  
au 30 septembre 1994

Renseignements complémentaires

(En dollars des États-Unis)

1. Personnel militaire

a) Observateurs militaires . . . . . 5 705 800

1. Les observateurs militaires seront déployés progressivement au cours de cette période pour atteindre l'effectif autorisé de 320 observateurs au 1er septembre 1994, comme précisé à l'annexe III. Le montant indiqué représente le coût de l'indemnité de subsistance en mission (4 770 300 dollars), des frais de voyage (909 000 dollars) et de l'indemnité d'habillement (26 500 dollars).

b) Contingents . . . . . 16 858 600

2. Les contingents seront déployés progressivement pendant la période visée pour atteindre l'effectif estimatif de 3 205 personnes au 15 septembre 1994, comme précisé à l'annexe III. Les ressources prévues concernent le remboursement aux gouvernements fournissant des contingents de la solde et des indemnités (5 808 500 dollars), plus l'amortissement du paquetage et des armes personnelles (395 800 dollars), aux taux standard approuvés par l'Assemblée générale. Une indemnité repas et logement sera versée à 25 officiers (246 100 dollars) et des ressources sont prévues pour fournir les rations des membres du contingent, au taux de 10,93 dollars par personne et par jour, dont une réserve de rations composites de 30 jours (1 680 200 dollars), et verser une indemnité journalière de 1,28 dollar par personne (220 100 dollars) ainsi qu'une indemnité de congé de détente et autres activités de détente et loisirs (161 200 dollars). Un montant supplémentaire est prévu au titre du transport aérien spécial de 2 746 hommes, y compris du matériel, comme précisé à l'annexe IV (8 346 700 dollars).

c) Autres dépenses afférentes aux contingents . . . . . 12 380 000

3. Des ressources sont prévues au titre du matériel appartenant aux contingents qui sera déployé progressivement en même temps que les contingents, dont la location de 150 véhicules blindés de transport de troupes (VTT) ainsi que le matériel complet (12 066 400 dollars). Un montant supplémentaire est prévu pour rembourser aux gouvernements les sommes qu'ils seraient amenés à verser aux membres de leurs contingents en cas de décès, de blessure, d'invalidité ou de maladie imputables au service auprès de la MINUAR (313 600 dollars).

/...

2. Personnel civil

a) Police civile . . . . . 600 000

4. Une indemnité de subsistance en mission (413 200 dollars), des frais de voyage (184 500 dollars) et une indemnité d'habillement (2 300 dollars) sont prévus pour un total de 45 éléments de la police civile qui seront déployés comme précisé à l'annexe III.

b) Personnel international et personnel local . . . . . 3 605 600

5. Le montant prévu couvre les dépenses afférentes à un total de 108 agents internationaux (21 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 48 agents du Service mobile, 3 agents des classes supérieures de la catégorie des services généraux et 50 agents des services généraux et catégories apparentées) qui exerceront des fonctions techniques et administratives et seront déployés progressivement comme précisé à l'annexe III. Le montant prévu couvre les traitements (1 375 900 dollars), les dépenses communes de personnel (906 700 dollars), l'indemnité de subsistance en mission (1 006 300 dollars) et les frais de voyage (224 700 dollars) pour le personnel international. Un montant supplémentaire est prévu pour couvrir les traitements (74 300 dollars) et les dépenses communes de personnel (17 700 dollars) de 68 agents locaux, qui seront déployés progressivement comme précisé à l'annexe III.

3. Locaux/hébergement . . . . . 2 783 700

6. Le montant indiqué représente la location de bureaux et de logements (471 600 dollars), les réparations et la rénovation de certains locaux (187 000 dollars), ainsi que le coût des fournitures d'entretien (120 000 dollars), des services d'entretien (60 000 dollars) et de l'éclairage, chauffage, énergie et eau (225 100 dollars) pour tous les locaux. Un montant supplémentaire est prévu pour couvrir le coût de bâtiments préfabriqués, comme suit : a) frais de transport et d'installation d'un camp de transit de 500 personnes, transféré de l'ONUSOM (280 000 dollars); b) 400 tentes de 10 personnes (400 000 dollars); et c) l'amélioration des camps de tentes de 400 militaires (1 040 000 dollars).

4. Remise en état des infrastructures . . . . . -

7. Aucun montant n'est demandé à ce titre.

5. Transports . . . . . 2 011 600

8. Le montant indiqué représente le coût du transport de véhicules de l'ONUSOM (250 000 dollars), de la location de véhicules (135 600 dollars), du matériel d'atelier (42 900 dollars), des pièces de rechange, réparations et entretien (294 200 dollars), des carburants et lubrifiants (1 187 500 dollars) et de l'assurance (101 400 dollars) pour les véhicules appartenant aux Nations Unies et ceux qui appartiennent aux contingents.

/...

6. Opérations aériennes

a) Hélicoptères . . . . . 4 797 800

9. Le montant indiqué représente la location commerciale de cinq hélicoptères B-212 pendant six mois (3 813 000 dollars), les carburants et lubrifiants (314 800 dollars) et l'assurance complémentaire contre les risques de guerre (670 000 dollars).

b) Avions . . . . . 9 758 100

10. Le montant indiqué représente la location d'un C-130 pendant cinq mois (8 500 000 dollars) et d'un CN-235 pendant un mois (350 000 dollars) ainsi que le coût des carburants et lubrifiants (908 100 dollars).

c) Indemnité de subsistance des équipages . . . . . -

11. Aucun montant n'est demandé à ce titre.

d) Autres dépenses . . . . . 150 000

12. Ce montant doit couvrir les droits d'atterrissage des cinq hélicoptères B-212 pendant six mois (150 000 dollars).

7. Opérations navales . . . . . -

13. Aucun montant n'est demandé à ce titre.

8. Transmissions . . . . . 2 895 200

14. Ce montant représente le coût du matériel de transmission de base VHF et par satellite (2 329 200 dollars), des pièces de rechange et fournitures (205 300 dollars), du matériel d'atelier et d'essai (136 600 dollars) ainsi que la location de transpondeurs satellite, les frais d'utilisation de terminaux INMARSAT et les frais de téléphone, télex, affranchissement et valise diplomatique (224 100 dollars).

9. Matériel divers . . . . . 5 236 700

15. Le montant prévu servira à acheter du mobilier de bureau (118 300 dollars), du matériel informatique (1 859 600 dollars), des groupes électrogènes (1 600 200 dollars), du matériel d'observation (476 000 dollars), des réservoirs à essence et débitmètres (484 300 dollars), du matériel médical et dentaire (60 000 dollars), du matériel destiné aux locaux (121 000 dollars), du matériel de réfrigération (326 600 dollars), du matériel d'épuration de l'eau (179 200 dollars) ainsi que du matériel divers (11 500 dollars).

10. Fournitures et services

a) Services divers . . . . . 2 164 800

/...

16. Des ressources sont prévues pour couvrir le coût des services suivants : vérification des comptes (24 600 dollars), services contractuels relatifs à la reconduction d'un contrat en cours avec l'ONUSOM portant sur la fourniture de services de construction, de gestion et de soutien logistique (2 millions de dollars), traitements et services médicaux (120 000 dollars), dépenses de représentation (200 dollars) et autres services divers (20 000 dollars).

b) Fournitures diverses . . . . . 2 079 500

17. Le montant prévu doit couvrir le coût des articles de papeterie et fournitures de bureau (34 800 dollars), les fournitures médicales (355 800 dollars), les fournitures sanitaires et de nettoyage (72 700 dollars), les abonnements (1 000 dollars), le matériel pour la défense des périmètres, dont fil de fer barbelé, gabions, sacs à sable et bois d'oeuvre (1 445 000 dollars), cartes d'état-major (50 200 dollars), et intendance et magasins (120 000 dollars).

11. Fournitures et services relatifs aux élections . . . . . -

18. Aucun montant n'est demandé à ce titre.

12. Programmes d'information . . . . . 3 900

19. Le montant prévu doit couvrir le coût de fournitures d'information telles que bandes magnétiques et films (3 900 dollars).

13. Programmes de formation . . . . . -

20. Aucun montant n'est demandé à ce titre.

14. Programmes de déminage . . . . . -

21. Aucun montant n'est demandé à ce titre.

15. Aide au désarmement et à la démobilisation . . . . . -

22. Aucun montant n'est demandé à ce titre.

16. Fret aérien et terrestre . . . . . 27 647 900

23. Le montant indiqué correspond au coût du transport, par voie aérienne, maritime, ferroviaire et par route, du matériel appartenant aux contingents, comme précisé à l'annexe IV (27 520 700 dollars), ainsi qu'aux frais de transport et de dédouanement non prévus ailleurs (127 200 dollars).

17. Système intégré de gestion . . . . . 25 700

24. Le montant indiqué correspond à une part proportionnelle du financement du Système intégré de gestion en 1994.

18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix . . . . . 306 500

/...

25. Conformément à la méthode qui a été proposée pour imputer le coût des postes autorisés sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, ce montant correspond à 8,5 % du coût total des traitements, des dépenses communes de personnel et des frais de voyage des membres du personnel civil dans la zone de la Mission.

19. Contributions du personnel . . . . . 537 800

26. Le montant indiqué ici correspond à la différence entre les émoluments bruts et nets, et représente donc la retenue à laquelle sont soumis les traitements des fonctionnaires de l'ONU, conformément au Statut du personnel de l'Organisation.

20. Recettes provenant des contributions du personnel . (537 800)

27. Le montant correspondant aux contributions du personnel, qui apparaît à la rubrique 19 ci-dessus, est porté au crédit du Fonds de péréquation des impôts que l'Assemblée générale a institué par sa résolution 973 A (X) du 15 décembre 1955. Les États Membres sont crédités d'une partie des avoirs du Fonds, au prorata de leur quote-part au budget de la MINUAR.

/...

ANNEXE III

Calendrier de déploiement du personnel militaire et civil

	Effectif proposé	Au 1er avr.	Au 1er mai	Au 1er juin	1er juil. Suppl.	1er août Suppl.	1er sept. Suppl.	15 sept. Suppl.	1er oct.	1er nov.	Total 1994
<b>Personnel militaire</b>											
-- Spécialistes	740	109	109	109	81	0	300	250			740
<b>Personnel militaire</b>											
-- Infanterie	2 465	350	350	350	265	0	1 100	750			2 465
<b>Total partiel, personnel militaire</b>	<b>3 205</b>	<b>0</b>	<b>459</b>	<b>459</b>	<b>346</b>	<b>0</b>	<b>1 400</b>	<b>1 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 205</b>
<b>Observateurs militaires</b>	320	0	328	323	230	20	178	0			320
<b>Police civile</b>	45	47	15	15	0	-10	40	0			45
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>	21	0	18	18	1	1	1	0			21
<b>Agents du Service mobile</b>	48	0	39	36	7	2	3	0			48
<b>Services généraux : 1re classe</b>	2	1	1	1	1	0	0	0			2
<b>Services généraux : autres classes</b>	45	0	32	27	4	5	5	4			45
<b>Agents de sécurité</b>	5	2	1	1	4	0	0	0			5
<b>Total partiel, personnel civil international</b>	<b>121</b>	<b>0</b>	<b>92</b>	<b>83</b>	<b>17</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>121</b>
<b>Personnel local</b>	68	0	80	22	34	17	17	0			68

	Effectif proposé	Au 1er avr.	Au 1er mai	Au 1er juin	1er juil. Suppl.	1er août Suppl.	1er sept. Suppl.	15 sept. Suppl.	1er oct.	1er nov.	Total 1994	
Total partiel, personnel civil	189	0	172	105	117	17	25	26	4	0	0	189
Volontaires des Nations Unies												
Consultants												
Agents contractuels												
TOTAL	3 759	0	1 006	902	821	363 (93)	1 844	1 004	0	0	0	3 759

Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur

	Effectif proposé	Au 1er avr.	Au 1er mai	Au 1er juin	1er juil. Suppl.	1er août Suppl.	1er sept. Suppl.	15 sept. Suppl.	1er oct.	1er nov.	Total 1994
SGA	1	1	1	1							1
SSG	1	1	1	1							1
D-2	1	1	1	1							1
D-1	2	1	1	1	1	0					2
P-5	2	2	2	2							2
P-4	5	4	4	4			1				5
P-3	7	6	6	6		1					7
P-2	2	2	2	2							2
TOTAL	21	0	18	18	18	1	1	0	0	0	21

ANNEXE IV

Coût du transport du matériel appartenant aux contingents et du personnel militaire

(En dollars des États-Unis)

	Objet	Matériel	Personnel militaire	Total
1.	Royaume-Uni — Camions et reste du contingent	3 171 250	723 750	3 895 000
2.	Australie — Premier groupe	300 000	100 000	400 000
3.	Pays-Bas — Matériel	2 167 479	—	2 167 479
4.	Allemagne — Matériel	4 500 000	—	4 500 000
5.	Australie — Reste du contingent	1 875 000	625 000	2 500 000
6.	Canada — Reste du contingent	9 531 900	350 000	9 881 900
7.	Bataillon éthiopien	1 074 351	—	1 074 351
8.	Bataillon nigérian	1 250 000	1 250 000	2 500 000
9.	Reste du bataillon ghanéen	—	1 000 000	1 000 000
10.	Bataillon zambien	1 000 000	1 500 000	2 500 000
11.	Bataillon tunisien	1 000 000	1 500 000	2 500 000
12.	Malawi — Compagnie	400 000	600 000	1 000 000
13.	Mali — Compagnie	400 000	600 000	1 000 000
14.	Afrique du Sud — Véhicules	750 000	—	750 000
15.	Canada — Aérodrome	97 920	97 920	195 840
16.	États-Unis — VTT	2 758	—	2 758
	<b>Total</b>	<b>27 520 658</b>	<b>8 346 670</b>	<b>35 867 328</b>

-----